

Mot de bienvenue par le Président :

Bonsoir Mesdames, Messieurs,

Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer sur l'ordre du jour de cette présente assemblée générale ordinaire

Monsieur le Député, Mr Jean-Louis TOURAINE

Monsieur l'adjoint du 7^e ardt, chargé de l'urbanisme, patrimoine, politique de la ville et adjoint à l'exécutif municipal en charge de la démocratie participative, représentant Mme la Maire du 7^e - Myriam PICOT, retenue par une réunion à la Métropole – Mr Loïc GRABER

Monsieur le Conseiller Délégué à la Vie associative à l'Hôtel de Ville – Mr Charles-Franck LEVY, Madame Stéphanie JACOB – représentante de Mr Ch COULON – Maire du 8^e.

Mr Stéphane GUILLAND – conseiller municipal et conseiller à la métropole, Mme Laure Dagorne, conseillère d'arrondissement, Monsieur Saïd-Ali CHELLALI, conseiller d'arrondissement

Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le Directeur du cabinet de la Mairie du 7^e - Mr Pierrick CHOBAUX, Mrs les Présidents des CIL Monplaisir, Guillotière et Gerland, Mrs les Présidents d'honneur, membres du CA (Mrs Mario DE FILIPPIS et Jean BERNIZET), Chers amis adhérents, Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie chaleureusement de votre présence ce soir pour notre A Gle. C'est pour moi, comme chaque année, un réel plaisir de vous accueillir.

La coutume veut que l'échange des vœux du début de chaque année ne soit plus de circonstance après le 31 janvier. Permettez-moi cependant de briser la règle (à 24 h prêt) et de vous souhaiter une belle et heureuse année 2016.

Quelques personnes ne peuvent à leur grand regret assister à ce moment important et privilégié de la vie de notre association, elles me demandent de bien vouloir les excuser, ce que je fais bien volontiers.

Madame Myriam PICOT – Maire du 7^e et vice-présidente de la Métropole représenté je vous le rappelle par MR Loïc GRABER, Mme Zorah AIT-MATEN – 1^{ère} adjointe du 7^e, Mr Christophe GEOURJON – conseiller municipal et conseiller à la métropole, Madame Marie-Chantal DESBAZEILLE et Monsieur Jean-Pierre FLACONNECHE, tous deux anciens maires du 7^e et membres d'honneur de l'ADPB, Mme Danielle SUZANNE – membre d'honneur, Monsieur Dominique BOURQUELOT, membre d'honneur auquel j'adresse tous mes vœux d'un prompt rétablissement à son épouse hospitalisée. Madame Rosine CHESNEAU, Messieurs Jean BROTTIER et Benoît MORELLET membres du CA.

Mes remerciements vont également aux 82 adhérents envers lesquels je suis reconnaissant d'avoir pris le temps de m'envoyer leur pouvoir ainsi que leur cotisation 2016. C'est là une preuve de fidélité, d'amitié qui me va droit au cœur et un encouragement à poursuivre notre combat pour la réalisation complète de ce beau parc Blandan, que beaucoup de Lyonnais s'approprient – notamment en fin de semaine.

Comme vous le savez, cette année nous avons un peu innové notre A Gle en vous présentant une projection sur le fort

Aussi, je passe la parole à Mr Philippe de la Chapelle, architecte du Patrimoine et Directeur d'ARCHIPAT qui a bien voulu accepter sous la pression amical de Jean-Marc DUCARD, membre du CA de l'ADPB. Cette intervention d'une vingtaine de minutes sera suivie d'un temps d'échange de 10 minutes car nous devons respecter les horaires de mise à disposition de cette salle.

Après cette intervention fort appréciée l'assemblée reprend son ordre du jour.

1 - Maurice BADEL - 1^{er} vice-président mets au vote le compte-rendu de l'assemblée 2015. Celui-ci est adopté à l'unanimité

2 - Yvette NEMOZ-GAILLARD présente le rapport d'activité :

- 1 – En un premier temps, les activités de l'association.
- 2 – Et ensuite, ce qui concerne le parc en lui-même.

VIE DE L'ASSOCIATION

1 – 1 – LIVRET

- Cérémonie de remise du Livret aux Elus, le Mercredi 21 Janvier 2015, à la Mairie du 7^eme arrondissement lors d'un accueil convivial de Mme La Maire et certains de ses adjoints.

- Remise du Livret à l'issue de l'Assemblée Générale : 86 exemplaires distribués.

- Les Membres du CA ont répertorié les personnes qui ont offert leurs services à l'association ainsi que les anciens adhérents afin de leur offrir le livret.

- Un dossier de demande de subvention pour financer l'édition du livret a été déposé auprès de Monsieur Jean Louis TOURAINE, député de la circonscription. Cette demande a été honorée, elle sera versée courant 2016.

- Envoi du livret par la poste aux adhérents éloignés.

- Une distribution a été organisée le Samedi 28 Mars, de 10H à 12H, sous le préau du parc, près du skate, pour les adhérents qui ne l'ont pas encore récupéré.

- Réunion pour retrouver les anciens adhérents et leur offrir le livret.

1 – 2 – LE PIQUE-NIQUE ANNUEL

ORGANISATION DU PIQUE-NIQUE DU VENDREDI 05 JUIN

Toutes les formalités, invitations avaient été faites en leur temps. Il a dû être annulé au dernier moment, car la ville de Lyon n'a pas pu fournir le matériel demandé.

1 – 3 – LE FORUM DES ASSOCIATIONS

FORUM DES ASSOCIATIONS DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2015

- Comme l'année précédente, celui-ci s'est tenu place Jean Macé.

- Il y a eu de nombreux visiteurs sur notre stand et quelques inscriptions à l'association.

- Visite de Monsieur Gérard COLLOMB, sénateur maire de LYON : déception en apprenant la non réalisation de la deuxième tranche du parc. Toutefois, l'ADPB l'a informé qu'elle lui soumettrait dans les prochains jours un projet pour que les nombreux utilisateurs du parc puissent en faire le tour.

1 – 4 – LES JEP (JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE)

JULLET

Dans le cadre des JEP, rencontre avec Mme Marine SIMOENS, architecte, directrice de l'association CHIC de l'ARCHI.

Elle présente son projet de chasse au trésor qu'elle désire organiser lors des prochaines JEP, les 19 et 20 Septembre 2015.

Ce projet, tenant compte de la thématique des JEP 2015, « LE PATRIMOINE DU 21^{ème} SIECLE », propose aux enfants encadrés de leurs parents, une chasse aux trésors sous forme de questions/réponses, clôturée par des lots pour les gagnants.

Cette animation, organisée pour les enfants de 6 à 12 ans, se déroulerait en deux temps, le dimanche 20 septembre à 10H30 et 14H30, sur une durée de 45 minutes. Elle est gratuite mais sur inscription.

L'aide de l'ADPB a été la bienvenue car l'histoire du site BLANDAN est inconnue pour cette association.

L'ADPB propose d'inviter les participants à cette chasse au trésor à son pique-nique.

Il s'agit donc de préparer un questionnaire d'une vingtaine de questions proposant plusieurs réponses à chaque question.

PIQUE-NIQUE DU DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2015 + STAND ADPB AU COURS DES JEP

- La précédente date du pique-nique ayant été annulée, il a été décidé de reporter cet événement lors des JEP, le Dimanche 20 Septembre 2015, de 12H à 15H.

- Une nouvelle demande est envoyée à l'OTEP pour cette organisation. Les mêmes problèmes de prêt de matériel risquent de se représenter !!

- Prévision de l'importante logistique et de la mise en place de ces manifestations.

- Préparation de l'exposition photo thématique : le parc avant et le parc après.

- Préparation de la participation à l'animation de l'association CHIC de l'ARCHI.

CONCLUSION

- Satisfaction générale des participants mais maintenir le pique-nique au mois de Juin.

- Observations du public, notées lors de ces manifestations :

- le manque d'aires de jeux pour les tout-petits,
- le problème des chiens,
- la vague des remparts non sécurisée,
- inconfort de certains bancs,
- installation d'un kiosque pour concerts ou animations.

1- 5 – LE DINER

D- Animation par l'association LES COULISSES DE LA CHANSON représentée par DELLY et SULTANA :

- Apéritif prévu à 19H30.

- Invitation élus et personnalités.

- 74 personnes payantes pour 79 personnes présentes. Bonne ambiance et beaucoup de convivialité.

Jean Bernizet a fait un joli reportage photos qui a fait l'objet d'un panneau. Il paraît important que nous gardions des traces de nos diverses manifestations.

1 – 6 – L'ASSEMBLEE GENERALE

ASSEMBLEE GENERALE LUNDI 1er FEVRIER 2016

- Prévision d'une animation pour rendre l'Assemblée plus attrayante : Jean Marc DUCARD va demander à ARCHIPAT de présenter la conférence forte intéressante, proposée il y a quelques mois à la Mairie du 7^{ème} arrondissement sur l'environnement du château.

- Les ordres du jour statutaires seront tenus. Il a été décidé que le rapport d'activités sera plus court et ne reflètera que les points importants.

- Au 30/11, Jean-Marc DUCARD n'a pas la réponse de l'animation(ARCHIPAT) qu'il avait suggéré. Elle pourrait être remplacée par une conférence (20 minutes max) sur la flore au parc Blandan par Jacques HENRY – botaniste amateur qui connaît bien le parc.

Il sera demandé à l'assistance le changement éventuel d'heure du début des prochaines A GLE.

Compte-tenu des non réponses des élus à nos demandes, il est envisagé de faire signer une pétition

2 – LE PARC BLANDAN

2 – 1 – MARS : SITUATION ACTUELLE DES TRAVAUX A BLANDAN

- Modification PLU n° 11 : le grand bâtiment de 230 mètres géré par le CROUS et dont 2 ou 3 salles du rez-de-chaussée devraient être réservées aux associations, ne se trouve plus en zone UL.

- Le devenir du château : il y a eu trois réponses à l'appel d'offre. Les travaux devraient être terminés en 2018. Il n'y a pas de planning de prévu.

- Aménagement de la voirie : le rond-point prévu rue Lamothe/rue de l'Epargne est abandonné pour des feux tricolores.

- Georges DELEUZE a rencontré Bertrand VIGNAL du Cabinet d'architecture BASE, en charge du projet : il est à craindre que la deuxième partie ne soit pas réalisée dans les temps et dans les conditions prévues.

Pour 2015, l'architecte n'a eu aucun ordre de travaux et l'étude écologique sur la partie haute du parc ne sera pas réalisée.

- Georges DELEUZE propose de faire une déclaration dans la presse et de demander un rendez-vous au Président de la Métropole pour savoir ce qu'il en est.

- Le Conseil Municipal a voté un budget de 50.000 € pour embaucher 4 jardiniers pour l'entretien du parc Blandan, à partir de Septembre 2015.

- Le plan pluriannuel 2015 de la Métropole n'étant pas voté, rien ne sera fait en 2015.

- Souci : à cause de la fréquentation actuelle du parc, la première partie va être rapidement endommagée. Mobilisation de l'ADPB pour rencontrer les élus avant le vote du PPI

2 – 2 – MAI : VISITE GUIDEE DU PARC BLANDAN POUR L'ASSOCIATION ARTS-LOISIRS DU 9^{ème} ARRONDISSEMENT

- Cette visite est organisée le Jeudi 7 Mai à 14 heures avec le Président et plusieurs Membres du CA comme guides.

- Il a été offert aux participants : une plaquette de l'association et un plan du parc.

2 – 3 – JUILLET : REUNION MAIRIE DU 7^{ème} ARRONDISSEMENT

Loïc GRABER fait part des dernières informations en sa possession, à savoir :

BATIMENT CROUS : la résidence universitaire devrait être opérationnelle à l'horizon 2017.

L'ancienne chaufferie (bât.009) fera partie de l'ensemble ainsi que le bâtiment 003 qui sera transformé en abri à vélos.

Dans le grand bâtiment, il y aura 3 salles modulables pour les associations du secteur.

ANCIEN BATIMENT DES ESPACES VERTS (014)

Il est envisagé d'y établir éventuellement une crèche, celle qui était prévue dans l'ancienne école maternelle Crestin ayant été annulée puisque l'école a dû reprendre du service, faute de places dans le nouveau groupe scolaire DAUBIE.

BATIMENTS 007/008

L'association POST-AVC, dirigée par l'ancienne directrice de l'école d'infirmières ROCKFELLER est intéressée par ce bâtiment pour en faire un centre de jour pour une vingtaine de personnes ayant eu un AVC.

A ce jour, rien n'est arrêté.

LE CHATEAU

Il n'y a plus que 2 projets dont les objectifs sont différents : un pour un hébergement hôtelier traditionnel, l'autre pour une auberge de jeunesse améliorée ...

Quelle que soit la formule retenue par la Métropole, l'ancien magasin (bâtiment 061) sera inclus dans le projet retenu avec l'ajout d'un bâtiment entre les deux (ce qui avait déjà été annoncé).

L'un des deux porteurs de projets serait intéressé par les anciennes écuries et le bâtiment 024 en face.

Il avait été préalablement dit que la police du parc s'installerait au rez de chaussée de ce bâtiment et la Direction des Espaces Verts de la Ville de Lyon aux 1^{er} et 2^{ème} étages.

En Septembre, une phase de négociation devait avoir lieu entre les équipes des deux projets et la Métropole avec l'objectif de signature d'un bail fin 2015-début 2016.

Dès que la Métropole aura fait son choix, l'ADPB sera informée.

PHASE 2 DE L'AMENAGEMENT DU PARC

Rien n'est prévu dans le cadre du PPI – plan pluriannuel d'investissement – pour la finition de cette deuxième phase, hormis les travaux de sécurisation, ce qui reporte les aménagements prévus à un lointain horizon ...

Cependant, il reste évident qu'un certain périmètre proche du château devra être traité et aménagé.

Des aménagements lourds de voirie seront réalisés rue de l'Épargne/rue Lamothe pour assurer l'entrée prévue vers le château : l'installation de feux tricolores semble être privilégiée par rapport au sens giratoire envisagé un moment.

L'ADPB est consciente des restrictions budgétaires mais rappelle que l'objectif prévu ne pourra être atteint tant que la parie ombragée et de repos ne sera pas réalisée et que la partie ouverte risque de très vite se détériorée étant donnée la concentration de visiteurs.

2 – 4 – PPI DE LA METROPOLE (PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT)

- La deuxième tranche des travaux du Parc BLANDAN n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Elle est reportée dans le prochain mandat, en 2020.

- L'ADPB restera mobilisée.

SEPTEMBRE : ATTITUDE DE L'ADPB PAR RAPPORT A LA DECISION DE LA PPI

- La 2^{ème} tranche des travaux du parc n'est pas inscrite dans ce mandat : il faut que l'ADPB fasse comprendre aux élus qu'il y a toujours des possibilités de continuer les travaux, par petites tranches, mais ne pas abandonner.

- Christian LE DAIN – membre du CA, informe le CA d'une prochaine révision du PLU : - Il va y avoir une enquête publique

L'ADPB confirme que :

- Dès lors que c'est inscrit, on doit continuer les travaux.

- L'ADPB a un devoir de vigilance concernant l'orientation du 3^{ème} parc de LYON : projet approuvé mais pas financé !

OCTOBRE : PROBLEME DE LA PPI

- Finition du parc Blandan : reportée au prochain mandat. Mais l'ADPB va demander que cette décision soit revue à mi-mandat de la PPI.

- Attirer l'attention des élus pour terminer la deuxième tranche en faisant des propositions d'aménagement.

- Aller voir les élus avec un schéma et des plans.

- Il faut demander la réalisation du projet préparé par le Cabinet BASE.

- Aménagement de la partie avec entrée prévue vers le château.

- A partir du 15 Octobre : la Mairie devrait convoquer l'ADPB et les Conseils de Quartiers pour donner la destination du château.

- Faire un travail d'information grand public car, sur le site de la Métropole de Lyon, le parc est présenté dans sa totalité, comme s'il était entièrement réalisé.

- Faire un courrier au Président de la Métropole pour demander des comptes sur la présentation des documents mis en ligne sur le site de la Métropole : BLANDAN 17 Ha !!!

- Voir : « Site GRAND LYON – METROPOLE – BLANDAN ».

- Ne pas laisser passer de fausses informations qui induisent le public en erreur.

- Par contre, si nous n'avons pas de réponse pour le devenir du château d'ici la fin de l'année 2015, ce qui est malheureusement le cas, il faut que l'ADPB se manifeste. Mais il faut commencer dès maintenant à prévoir les actions à mener.

- En conclusion, il est indispensable de créer une commission spéciale chargée d'étudier les propositions et mettre au point un plan d'attaque avec des suggestions pratiques.

- Participants à ce groupe de travail, outre le Président :

- Christian LE DAIN – Maurice BADEL – Jean BERNIZET – Jean Marc DUCARD – Mario DE PHILIPPIS – Claude JEANDEL.

NOVEMBRE : CREATION D'UNE COMMISSION SPECIALE AU SEIN DE L'ADPB

- Cette commission spéciale chargée d'étudier les propositions, s'est réunie le 2/11/2015.

- Ce travail collégial a permis de définir les suggestions à soumettre à Gérard COLLOMB, Président de la Métropole ; objectifs :

- pouvoir faire le tour du parc en ouvrant un chemin partant de l'ouverture du 8^{ème} arrondissement, longeant le jardin nourricier jusqu'au château, puis contournant le château sur sa droite et permettant un cheminement sur la partie haute du parc,

- ouverture de la 5^{ème} entrée : LAMOTHE.

Ces suggestions ont été envoyées au Président de la Métropole, à Mme la Maire du 7^e en date du 6/11/2015.

2 – 5 – SEPTEMBRE : INFORMATIONS DIVERSES

- Le Président a rencontré le sénateur maire de Lyon, Gérard COLLOMB, samedi 5 Septembre lors des vendanges à la Croix Rousse : il lui a confirmé qu'il n'y avait pas d'argent pour la 2^{ème} tranche du parc.

- Le CA dit : dès lors que c'est inscrit, on doit continuer les travaux.

- Arrêtons de parler de 17 ha tant que la totalité du parc n'est pas réalisée

- L'ADPB a un devoir de vigilance concernant l'orientation du 3^{ème} parc de LYON : projet approuvé mais pas financé !

NOVEMBRE : INFOS DIVERSES sous couvert de confirmations

- Installation d'un carrousel sur l'esplanade, soit par transfert de celui de la Place de la République pendant les travaux de la rue Grôlée, soit celui devant s'installer à la Tête d'Or ?

- Proposition de la Métropole : installation de l'École du Cinéma dans l'un des bâtiments ?

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS- L'entretien du parc est maintenant confié à la direction des espaces verts de la ville.

- A la base, il ne devait y avoir aucune poubelle dans le parc ; toutefois, celles qui ont été installées sont vidées quatre fois par semaine par une entreprise d'insertion.

- A partir de 2016, la propreté du parc sera ainsi traitée : l'esplanade par la Métropole, le parc par la Ville de Lyon.

- Le jardiner en charge du site est d'accord pour faire deux visites annuelles afin de faire le point avec l'ADPB.

- Réaménagement de la « zone toutous », alternée, par moitié : détruit toute la végétation. C'est une zone pour les jeux des chiens et non pas pour les besoins.

2 – 6 – CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 3 NOVEMBRE 2015

L'ADPB y a assisté car figurait à l'ordre du jour une délibération sur BLANDAN. Il s'agissait de transférer de la Métropole à la ville de LYON les 2 bâtiments de garde et les locaux jardiniers. Comme des représentants de l'ADPB y assistaient, Loïc GRABER s'est étendu sur le devenir du parc, ce qui a permis à L DAGORNE d'exposer son point de vue. Débat qui a duré environ 30 minutes et relaté dans la presse locale le 4 ou 5/11/2015. La réunion PLU H prévue le 14/11/2015 à laquelle l'ADPB devait assister a été reportée, compte tenu des événements du 13/11 à Paris

2 – 7 – COMMUNICATION

- JUIN : TF1 a parlé du parc Blandan dans le cadre de l'interdiction de fumer dans les espaces jeux publiques pour enfants.
- AOUT : reportage parc Blandan avec Jean Luc CHAVENT diffusé sur TLM : 19 diffusions.
- ILLUMINATIONS DU 8 DECEMBRE : la pose des 500 lumignons sur l'Esplanade du Parc Blandan, en hommage aux victimes des attentats de Paris, a été très appréciée par la population.
- L'évènement a été relaté pendant 3 jours sur la page Facebook du Progrès.

CONCLUSION : MAIRIE DU 7ème ARRONDISSEMENT

- En début d'année, Loïc GRABER espère annoncer de bonnes nouvelles à l'ADPB en ce qui concerne le devenir du château.
- Apparemment, il ne reste plus qu'un seul repreneur et les négociations entre celui-ci et la Métropole traînent en longueur nous semble –t-il
- En fonction des éléments apportés par les Elus, l'ADPB décidera des futures actions à mener pour que les promesses faites soient tenues.

Rapport voté à l'unanimité

3-Rapport Financier par J FAVETTA TRESORIER

Montant des recettes : 4636 € / montant des Dépenses : 4443 €/ résultat positif : 193 €
Disponibilité au 1/01/2016 : Compte courant : 1063 €/Livret : 3442 €/ Caisse : 2,50 € soit : 4508 € (arrondi)
Le détail des comptes est tenu à la disposition des adhérents qui souhaiteraient en prendre connaissance.

Rapport voté à l'unanimité.

4-Rapport moral du Président :

Mesdames, Messieurs,

A l'écoute attentive dont vous avez fait preuve lors du rapport d'activité fait par Yvette, vous avez pu vous rendre compte qu'une certaine inquiétude concernant le parc existe.

Effectivement, il y a de l'inquiétude quant à la phase finale des aménagements de la partie haute.

Je ne vous cache pas que j'ai vécu l'année 2015, depuis le vote de la PPI (Programmation pluri annuel des investissements) à la métropole, en regardant le verre à moitié vide...alors qu'avant ce vote et compte-tenu de mon optimisme naturel, je regardai le verre à moitié plein...

Aujourd'hui une grande déception m'habite et je sais que vous la partagez !

Lors de notre dernière assemblée générale, je vous disais que j'étais confiant et vous demandais de l'être également ;

A ce jour, c'est un constat amer qui apporte des interrogations fort légitimes. Pourquoi ?

CONSTAT :

Contrairement à ce qui avait été écrit, annoncé à plusieurs reprises et suite à la non inscription budgétaire de la deuxième partie du parc dans la PPI, les aménagements programmés ne pourront se faire au cours de cette mandature...sauf révision à demi mandat.

Sans cette révision cela nous amène à l'horizon 2020 ! C'est décevant.

Certes, une partie de ces 12 ha est réalisée et ouverte, mais le reste n'est qu'un projet dont le chantier n'a pas encore commencé hors quelques travaux de sécurité...

INTERROGATIONS :

1 – Ne sera-t-il pas nécessaire (voir impératif) que lorsque le château aura enfin son repreneur d'aménager son pourtour immédiat et de rendre l'accès possible depuis l'esplanade, depuis la partie basse, depuis la rue Lamothe ?

Donc, il me semble qu'il y a une certaine incohérence entre les 2 points suivants :

Pas de budget vu le contexte économique contraint et mise à disposition à un tiers du château, ce en principe fin du 1er trimestre, début du 2ème trimestre.

Là aussi, je m'interroge et le CA avec moi, car il avait été dit que le futur repreneur du château serait connu mi-octobre, puis décembre 2015. A l'heure où je m'adresse à vous ce soir, pas d'informations !

La reprise du château et du bâtiment magasin joue-t-elle l'Arlésienne ?

2 – QUID des BATIMENTS CONSERVES :

Hors le grand bâtiment de casernement dont Mr Michel LE FAOU – vice-président de la métropole a confirmé il y a quelques jours, qu'il sera réhabilité en 200 logements étudiant.

Ce dont l'ADPB se réjouit vu les difficultés qu'ont les très nombreux (140 000) étudiants qui franchissent chaque jour les portes des universités et des grandes écoles qui honorent la métropole.

Pour les autres...Quel devenir ? Dans quel délai ? La question a été mainte fois posée par l'ADPB

4 – La concentration des très nombreux utilisateurs du parc ne sera-t-elle pas néfaste à terme pour la partie aujourd'hui ouverte ? Une forte dégradation du naturel n'est-elle pas à craindre ?

5 – Si l'ensemble des promeneurs apprécie ce poumon vert, un certain nombre regrettent son manque d'ombre et une partie plus reposante, loin des installations sportives. Promeneurs, sportifs regrettent de ne pouvoir faire une boucle complète du parc. Ce souhait ne serait-il pas satisfait par la mise à disposition de la partie haute ?

Pour aller dans ce sens, la commission spéciale du C A (dont vous a parlé Yvette dans son rapport) a fait une proposition détaillée et visuelle à Mr le Président de la Métropole avec copie à Mme la Maire du 7^e en date du 6 novembre 2015.

6 L'ADPB et les élus ont toujours voulu que cet oasis de verdure – au cœur de Lyon – soit largement ouvert à la mixité sociale et qu'il soit intergénérationnel. Je reste convaincu que sans l'ouverture complète du parc que cet objectif indispensable pour le bien vivre ensemble ne soit pas atteint.

7 – Faute d'être accessible normalement, on constate des incivilités, des accès sauvages sur cette partie du parc, comme cela a été le cas il y a encore quelques jours. C'est ennuyeux car il y a un risque de propagation. Faut-il développer le gardiennage en sachant que cela a un coût ?

8 – Où en sommes-nous pour l'accès piétons depuis le 8^e ?

Ce sont là des interrogations, des préoccupations qui animent notre association dont l'objet reste bien le développement du parc.

Alors chers adhérents, il est indispensable de maintenir votre soutien moral et aussi financier à l'association car elle a encore beaucoup à faire et restée vigilante.

Je sais que vous continuerez à poursuivre aux côtés du conseil d'administration, ce combat dans la cohésion, l'opiniâtreté et la ténacité jusqu'à l'aboutissement complet de ce parc pour lequel vous nous avez rejoint, pour beaucoup depuis plusieurs années et pour certains très récemment. Je connais votre grande motivation et votre mobilisation en cas de besoin. Vous me l'avez confirmé au cours des derniers mois. Soyez en tous vivement remerciés.

Si mon rôle impose un rapport moral, la courtoisie veut que je sois le plus court possible.

Toutefois ce rapport ne serait pas complet si je ne remerciai pas aussi l'ensemble des membres du conseil d'administration qui tout au long de l'année fait preuve d'abnégation, d'engagements et dévouement pour que l'ADPB continue d'être ce qu'elle est « Travailler en concorde avec tous les élus, mais déterminée à ce que cette réalisation qu'est le parc Blandan soit menée à son terme dans des délais raisonnables et acceptables.

J'ai bien entendu Mme Myriam PICOT, Maire du 7^e, lors de sa cérémonie des vœux le 7 janvier dernier alors je me redis que l'espoir existe, qu'il faut y croire. C'est souvent cela qui facilite la vie

Il faut savoir chasser le découragement, même temporaire car il est plus douloureux que la patience sous réserve qu'elle soit concentrée dans un temps mesuré.

Merci Mesdames et Messieurs de votre attention.

Rapport voté à l'unanimité

5-ECHANGE et QUESTIONS DIVERSES :

Mr le Député JL TOURAINE dit qu'il est souhaitable de trouver une solution pour ouvrir en partie la 2^{ème} phase des aménagements du Parc. Il félicite l'ADPB pour l'édification de son livret et pour ses dialogues constructifs avec l'ensemble des élus.

Mr Loïc GRABER –Représentant Mme M PICOT reprend quelques propos du rapport moral du Président sur lesquels il apporte des précisions et déclare qu'en principe au 15 mars 2016, nous devrions connaître le repreneur du château.

Mme L. DAGORNE – Conseillère d'ardt regrette que la 2^{ème} phase des aménagements du parc soit reportée horizon 2020.

Fléchage du Parc inexistant – Il manque des jeux pour les enfants en bas âge – Concernant les futurs feux tricolores rue de l'Epargne/rue Lamothe, Mr GRABER dit que rien est encore arrêté, une concertation avec les riverains devrait avoir lieu avant le choix définitif – Le CIL Monplaisir appelle l'ADPB à travailler avec eux concernant l'accès du parc en venant du 8^e (ceci fera l'objet d'une réunion du CA)

A 22h20, plus personne ne demandant la parole, le Président déclare l'A Gle ordinaire close et invite les élus et les participants au pot de l'amitié.

Le CA élu lors de cette assemblée, s'est réuni le 8 février 2016, il a élu le bureau suivant :

Président : Georges DELEUZE

1^{er} vice-président : Maurice BADEL

Vice-présidents : Jean BERNIZET, Marcel FOURNEAU, Bruno LABERGERIE

Secrétaire : André MAROTEL

Secrétaire adjoint : Claude JEANDEL

Trésorier : Joseph FAVETTA

Trésorier adjoint ; Sylvain FUZELIER

Rappel des membres du CA : Jean BROTTIER / Raymond CALAZEL /Rosine CHESNEAU /Jean-Marc DUCARD /Mario de FILIPPIS /Jeanne-Marie HURTREL /Christian LE DAIN /Benoît MORELLET /Yvette NEMOZ-GAILLARD/ Jacques RECORBET/ Josiane RIFFE /Jean-François SADDY.

Rappel des Membres d'honneur : Marie-Chantal DESBAZEILLE, Jean-Pierre FLACONNECHE, Danielle SUZANNE, Dominique BOURQUELOT

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Les adhérents n'ayant pas encore le livret gratuit relatant les actions de l'ADPB sont priés de se faire connaître auprès du Président.

Dates à retenir pour 2016 :

11 Juin – Pique-nique précédé d'une visite commentée sur la botanique du parc et suivi de jeux de pétanque

18 novembre – Dîner annuel

(Sous réserve des autorisations de la ville de Lyon) - Les informations vous seront données en temps utile

RAPPEL aux ADHERENTS NON A JOUR DE LEUR COTISATION 2016 :

Votre attachement à l'ADPB depuis de nombreuses années rejoint celui de tous les adhérents et du conseil d'administration qui depuis 1997, poursuit sa mission, d'autant plus difficile depuis le vote de la PPI (voir *le Cr*) qui consiste à continuer le combat jusqu'à la réalisation complète du parc, aussi votre soutien moral et financier, votre amitié nous sont d'un grand soutien, une force, pour continuer notre travail bénévole.

Vous trouverez ci-joint un bulletin de renouvellement pour l'année 2016 que le bureau et le CA vous prient de nous retourner – au plus vite- accompagné de votre règlement (10 €) par chèque et à envoyer au siège de l'ADPB.

MERCI de répondre favorablement à ce rappel.

